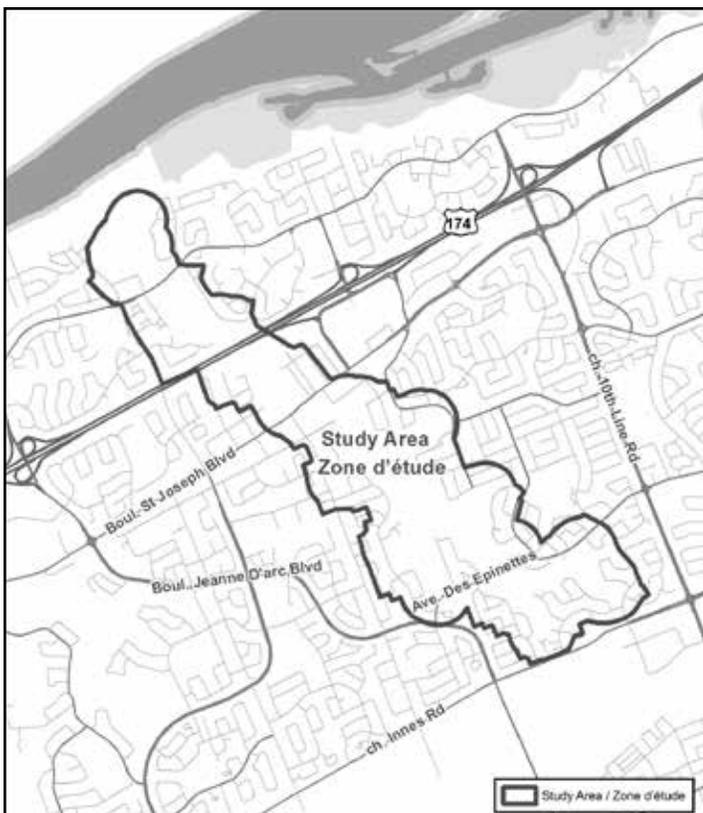




L'Office de protection de la nature de la vallée Rideau (OPNVR) préserve les ressources naturelles et gère les risques naturels dans la vallée de la rivière Rideau au profit de tous. En collaboration avec les municipalités locales et la province, l'OPNVR identifie, étudie et cartographie les zones prédisposées à des risques naturels le long des rivières, lacs, ruisseaux et terres humides locaux. Les zones prédisposées à des risques naturels comprennent les plaines inondables et les pentes instables.

L'OPNVR réalise plusieurs études cartographiques des risques posés par des cours d'eau dans la ville d'Ottawa. Ces études sont effectuées en collaboration avec la ville d'Ottawa et les offices de protection de la nature de la vallée Mississippi, de la vallée Rideau et de la Nation-Sud. Pour vous renseigner davantage, visitez [www.rvca.ca/ottawa-mapping-project](http://www.rvca.ca/ottawa-mapping-project) (site en anglais seulement).

Dans le cadre de ce projet, l'OPNVR a réalisé une nouvelle étude cartographique des risques dans votre collectivité le long du ruisseau Bilberry, du chemin Innes jusqu'à la rivière des Outaouais.



## Qu'est-ce que les cartes identifient?

La cartographie des risques associés au ruisseau Bilberry identifie ce qui suit :

- 1) Risques d'inondation
- 2) Risques d'instabilité des pentes (sols instables et érosion)

### 1) Risques d'inondation

Une étude des risques d'inondation pour le bassin versant du ruisseau Bilberry est maintenant disponible pour examen par le public.

Cette étude comprend des analyses hydrologiques et hydrauliques, des données historiques sur les précipitations ainsi que des données sur la classification des sols, l'utilisation du territoire et la topographie afin de produire des estimations du débit de la crue centenaire. Cette information est ensuite utilisée pour identifier les niveaux d'eau de surface et les niveaux d'inondation correspondants pour les cours d'eau faisant l'objet d'un examen.

Les études cartographiques sur les risques d'inondation de l'OPNVR suivent les lignes directrices techniques établies dans le cadre du Programme Canada-Ontario de réduction des dommages causés par les inondations (MRN, 1986) et le guide technique sur la délimitation des zones inondables en Ontario (MRN, 2002), tel que stipulé par le ministère des Richesses naturelles et des Forêts.

Les cartes des risques d'inondation qui en résultent identifient des endroits le long des cours d'eau qui sont vulnérables aux inondations et où les activités d'aménagement doivent être restreintes ou interdites, conformément aux politiques de planification provinciales et municipales.

### 2) Risques d'instabilité des pentes (sols instables et érosion)

Des travaux sont en cours pour mieux comprendre les risques d'instabilité des pentes et d'érosion le long du ruisseau Bilberry. Des études géotechniques spéciales seront réalisées au cours des prochains mois pour mieux identifier les conditions du terrain.

Cette information sera utilisée pour faire une cartographie des risques qui sera présentée au public lors d'une autre séance d'information.

## Comment les cartes sur les risques naturels seront-elles utilisées?

Les cartes sur les risques naturels seront utilisées par la ville d'Ottawa lors de la mise à jour de plans officiels et de zonage ainsi que lors de l'examen de demandes d'aménagement, conformément à la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'OPNVR utilisera les mêmes cartes pour administrer des règlements pris en vertu du Règlement de l'Ontario 174/06 — *Aménagement, interférence à l'intérieur ou à proximité d'une terre humide, et modification d'un littoral ou d'un cours d'eau*.

Le programme de planification et de réglementation de l'OPNVR vise à examiner et à réglementer les projets d'aménagement proposés afin de réduire leur impact sur le contrôle des inondations, de la pollution, de l'érosion et de la conservation des terres.

Le travail de l'OPNVR est important parce qu'il protège les cours d'eau, les plaines inondables, les terres humides, les littoraux et les terres dans les vallées. De plus, il protège vos voisins et vous-même contre les inondations, l'érosion et la perte de caractéristiques et de fonctions naturelles.

## Ma propriété a été identifiée comme faisant partie de la plaine inondable/zone posant des risques d'inondation. Quel impact ceci aura-t-il sur ma propriété?

Dans le cadre de son mandat, l'OPNVR réglemente les projets d'aménagement dans les zones écologiquement vulnérables, comme les plaines inondables, les terres humides, les littoraux et les cours d'eau (Règlement de l'Ontario 174/06 — *Aménagement, interférence à l'intérieur ou à proximité d'une terre humide, et modification d'un littoral ou d'un cours d'eau*). Comme la plus grande partie de la zone du ruisseau Bilberry est déjà aménagée, les propriétés se trouvant dans la zone réglementée nécessiteraient un examen et une approbation de tout projet de construction planifié (nouveaux bâtiments, comme des hangars et des garages, ajouts, piscines, etc.).

L'OPNVR examine également les demandes d'aménagement (*Loi sur l'aménagement du territoire*) liées à des risques naturels et à des caractéristiques du patrimoine naturel, et il fournit des commentaires aux municipalités. Ces demandes d'aménagement peuvent comprendre des morcellements et des subdivisions pour la création de nouveaux lots, des dérogations mineures pour une nouvelle construction, une reconstruction ou un ajout, le rezonage et la soumission de plans de site.

Avec une bonne cartographie des risques en place, l'OPNVR disposera de limites bien définies qui indiquent clairement où les aménagements, interférences et modifications nécessitent une approbation de l'OPNVR. Ces limites réglementées comprennent des zones tampons autour des lieux posant des risques, tel que prescrit dans les règlements provinciaux.

## Que puis-je faire et ne pas faire sur ma propriété?

Ceci dépend de l'emplacement de votre propriété. Une fois que nous savons exactement où se situe votre propriété, un spécialiste des ressources de l'OPNVR peut vous aider à déterminer si votre propriété fait partie de la zone posant des risques d'inondation. Composez le 613 692-3571, poste 1193 ou 1132, pour rejoindre un spécialiste des ressources, envoyez un courriel à [development@rvca.ca](mailto:development@rvca.ca) ou remplissez un formulaire vous permettant de soumettre des questions sur votre propriété, disponible à [www.rvca.ca/regulations-planning](http://www.rvca.ca/regulations-planning). Vous pouvez également consulter les cartes en ligne à [www.rvca.ca/bilberry-creek](http://www.rvca.ca/bilberry-creek).

## Avez-vous de l'information à partager?

L'OPNVR accepte avec plaisir toute information sur le comportement historique des cours d'eau locaux. Les résidents et propriétaires fonciers qui sont à proximité de ces caractéristiques naturelles peuvent avoir de l'information anecdotique ou documentée, comme des photos ou des entrées dans un journal, de leurs observations au cours d'événements précédents où le niveau de l'eau a beaucoup monté. Ce genre d'information peut être très utile pour évaluer la vraisemblance des lignes de crue indiquées sur les cartes et l'équipe responsable de l'étude examinera toute information sur les anciennes crues présentée par les gens.

Cette information peut être partagée en tout temps après l'annonce de l'étude cartographique jusqu'à deux semaines après la présentation des cartes lors de la séance d'information. Cette séance d'information permet aux propriétaires fonciers et aux résidents de voir et d'apporter des commentaires sur les ébauches de cartes et de discuter avec le personnel de l'Office de protection de la nature de la façon dont les lignes de risques ont été déterminées. Les personnes qui ne peuvent pas assister à la séance d'information peuvent voir les cartes en ligne à [www.rvca.ca/bilberry-creek](http://www.rvca.ca/bilberry-creek) ou au bureau principal de l'OPNVR en prenant rendez-vous avec un des spécialistes des ressources — tél. : 613 692-3571, poste 1193 ou 1132, ou courriel : [development@rvca.ca](mailto:development@rvca.ca).

Les personnes intéressées devraient soumettre leurs commentaires dans les deux semaines qui suivent la séance d'information.

## Séance d'information sur la cartographie des risques

Nous vous encourageons à venir voir les cartes des risques d'inondation lors de la séance d'information. Vous pouvez également vous renseigner sur les travaux en cours de l'étude de l'instabilité des pentes et de l'érosion le long du ruisseau Bilberry.

## Séance d'information sur la cartographie des risques associés au ruisseau Bilberry

Centre communautaire Queenswood Heights  
1485, prom. Duford, Orléans  
Le jeudi 25 avril 2019, de 16 h à 20 h

## Pour plus de renseignements :

Pour connaître l'impact que la nouvelle cartographie aura sur votre propriété, communiquez avec :

Spécialistes des ressources de l'OPNVR  
613 692-3571, poste 1193 ou 1132 | [development@rvca.ca](mailto:development@rvca.ca)

